

M. Richard BOESSINGER
25 rue du Four
89570 Neuvy-Sautour



Préfecture de l'Yonne
Bureau de l'environnement
Place de la Préfecture
89016 AUXERRE Cedex

Objet : enquête Publique en cours, Arrêté n° PREF-SAPPIE_BE-2021-203 du 6 juillet 2021.

A l'attention de Monsieur le Préfet.

Neuvy-Sautour, le 14 septembre 2021

Je vous adresse ce courrier en réponse à l'enquête publique en objet, précisant le fonctionnement d'un poulailler industriel devant être construit à Neuvy-Sautour.

Implantation :

Le permis de construire a été accordé par la mairie, pour une implantation à l'entrée du village.

Je vous joins trois photos :

- *deux vues aériennes* ; une (A) sur laquelle j'ai tracé l'implantation de ce poulailler avec, en haut à gauche, un aperçu du Hameau de la Beauceronne,
La deuxième (B) permettant de visualiser les maisons.
- Une photo (C) prise depuis le panneau d'affichage du permis de construire.

Sur l'extrait du plan cadastral, ces habitations ne sont que partiellement représentées.

Mes commentaires sur les articles ;

Article 5 :

Il est faux de dire qu'il y a absence de zone de loisirs. En effet, il y a environ dix ans, monsieur le Maire de Neuvy-Sautour a fait acheter le terrain où est construit le

vestiaire, avec pour finalité d'y créer un nouveau terrain de football, l'ancien terrain juste à côté n'étant pas aux normes pour recevoir des compétitions.....

Ce terrain a été cédé pour l'euro symbolique à la Communauté de communes d'Othe en Armançon, qui a débuté le projet par la réalisation du vestiaire, puis plus rien.

Ensuite, il y a eu fusion de communauté de communes : Serein et Armance.

Aujourd'hui, ce terrain (où est construit le vestiaire) est toujours destiné à être transformé en terrain de football. Il n'y a eu aucune délibération pour en changer le devenir. Le maire de Neuvy-Sautour, siégeant aux réunions de communauté de communes le sait très bien, puisqu'il est l'initiateur du projet.

Article 11

Le bout de champ sur lequel est prévu le poulailler est inondable en hiver, il y a risque de pollution du ru passant à proximité.

Article 12

La voie d'accès est utilisée par tous les habitants du bas de Neuvy-Sautour et « La Vallée » pour se rendre à Saint Florentin, ainsi que par le personnel de l'usine « SCOT » venant de Saint Florentin, et bien sûr les engins agricoles.

Pour information, l'entretien de cette route est à la charge de la communauté de communes.

Article 31

Les odeurs ne se manifestent pas qu'au niveau des bâtiments et du stockage, ce secteur étant sous le vent en permanence. Il y a donc propagation de ces odeurs nauséabondes (ammoniac et œuf pourri).

De plus, quatre énormes ventilateurs propulsent l'air vicié extrait du poulailler vers le vestiaire.....

Renseignements trouvés sur internet, à vérifier :

- extraction 10.000m³/heure
- vitesse de sortie 6m/seconde

Article 32

Ventilation dynamique basée sur une estimation de bruit à 70db en moyenne, mais elle est dynamique, c'est-à-dire que ça peut souffler beaucoup plus fortement, et là, il n'y a pas d'estimation ni en db ni en temps.....

Dire que la présence de haies autour du poulailler diminue également le bruit est un mauvais argument puisque les ventilateurs sont situés au-dessus.

Compatibilité du projet

J'ai noté qu'il n'y avait pas d'ouvrage de stockage, mais que le fumier serait stocké en tas conique sur une hauteur de 3m pendant 9 mois en bout de champ.

Pour le bien de tous, et notre qualité de vie, merci de ne pas autoriser l'installation d'un tel poulailler à l'entrée de notre village, sachant que monsieur Lentz (gérant de la SCEA du Pichis) possède des terres hors agglomération (voir le plan d'épandage).

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.



Richard Boessinger

richard.boessinger@orange.fr

M. Richard BOESSINGER

89570 Neuvy-Sautour



Préfecture de l'Yonne
Monsieur le Préfet
Place de la Préfecture
89016 AUXERRE Cedex

OBJET : Construction d'un poulailler industriel géant à l'entrée de la commune Neuvy-Sautour (SCEA du Pichis – RCS 901521112)

Enquête publique en cours - Arrêté n° PREF-SAPPIE_BE-2021-203 du 6 juillet 2021.

Neuvy-Sautour, le 14 septembre 2021

Monsieur le Préfet,

Je me permets de vous contacter ce jour afin de vous faire part de mon profond désarroi, partagé par l'ensemble des habitants de Neuvy-Sautour, en raison du projet de construction d'un poulailler industriel géant (**1800 m² - 39 600 volailles**), et vous en expose ci-dessous les principales raisons :

- le site du poulailler est :
 - situé à **proximité des maisons** à l'entrée du village, d'un ru
 - **limitrophe à un terrain** doté d'un vestiaire, et destiné à être transformé en terrain de football (les justificatifs de délibérations et vote sont disponibles auprès de la Communauté de Communes).

Cf. en pièces jointes : 2 photos prises depuis le panneau d'affichage du permis de construire ; 2 photos satellite ; un extrait du plan cadastral (où n'apparaissent pas les maisons du hameau de la Beuceronne proches du poulailler).

- la **petite route** communale devant desservir le poulailler, destinée à être empruntée par les **camions de 38 tonnes** :
 - est utilisée au quotidien par les habitants du village (contrairement à ce qui est avancé dans le dossier déposé par la SCEA du Pichis)
 - ne peut supporter le passage de camions de 38 tonnes ; et les travaux que cela impliquera seront à la charge des contribuables (et non de la SCEA).

A noter : un vote de la prise en charge, par la commune, de 70% des frais d'étude du raccordement électrique du poulailler (1106,84 € HT) a été organisé le 7 mai 2021 à la demande du Maire (**Cf. copie du compte-rendu de séance du conseil municipal avec le résultat du vote**).

- A noter également : le gérant du poulailler est propriétaire d'autres terrains.
- suspicion de **conflit d'intérêts** entre les intérêts du Maire de Neuvy Sautour et ceux des habitants de la Commune: en effet, Monsieur le Maire (M. Patrice RAMON) a un intérêt personnel dans ce projet : sa fille (Emeline RAMON) et son gendre (Cyril LENTZ) sont les associés de la SCEA([Cf. extrait des statuts de la SCEA en pièce jointe](#)). Cyril LENTZ en est également le gérant.
 - la construction de ce poulailler géant va générer de **fortes nuisances sonores** mais surtout **olfactives** faisant vivre aux habitants de la commune un véritable enfer.
C'est la mort assurée de notre charmant village qui a beaucoup œuvré pour son attrait.

En réponse à l'enquête publique, j'ai adressé au Bureau de l'environnement toutes les remarques nécessaires, par courrier.

Je vous remercie par avance, Monsieur le Préfet, de toute l'attention que vous pourrez porter à ce dossier, et vous prie de recevoir mes plus sincères salutations.



Richard BOESSINGER

M^{me} Heliane Guillon
89570 - Neuvy-Saint-Amand

Préfecture de l'Yonne
89016 Auxerre

Neuvy-Saint-Amand le 14/09/21

Préfecture de l'Yonne - service du courrier

16 SEP. 2021

ARRIVÉE

Objet : Contre le Projet de Parcellaire
classé à Neuvy-Saint-Amand
à la rubrique "Santé et Protection de
l'environnement" Quelle honte...

M^{me} Heliane Guillon /

C'est avec étonnement que j'ai eu connaissance de l'installation d'une
appliance d'irradiation gamma à la
rubrique "Protection de l'environnement"
39.60 P. les remplacés tous les 10 ans
soit 301.455 P. dans un angle de tout
avec éparillage dans les champs environnants
- Trafic de camions, nuisance sur la santé
et l'environnement, Dérèglement du cadre de
vie, odeurs insupportables +++
- Perte du charme et de la tranquillité
de Neuvy-Saint-Amand et des villages voisins -
- Perte surtout de cette nature privilégiée
que j'apprécie depuis 10 ans et depuis + de 20 ans
J'espère de tout cœur que le Préfet que

Vous tiendrez compte de ma requête et
prendrez un arrêté définitif de
Refus. Ce serait un désastre pour
notre village si cette installation se
concrétisait. J'ai confiance en vous,
à l'heure où tout le gens désirent
venir dans notre région si paisible.
Veuillez agréer, l'assurance de mes
salutations distinguées

Guittou